

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 7481

présenté par

M. François-Michel Lambert

à l'amendement n° 6444 de Mme Le Feur

ARTICLE 65

À la seconde phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« climat »,

insérer les mots :

« , de résilience face au dérèglement climatique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à préciser que le dispositif de suivi des actions prévues pour atteindre les objectifs du plan stratégique national intègre des indicateurs en terme de résilience de l'agriculture française face au dérèglement climatique.

La vague de froid qui s'est abattue sur 10 des 13 régions métropolitaines, endommageant plusieurs centaines de milliers d'hectares de champs, de vignes et de vergers, est venue nous rappeler la nécessité de préparer et d'accompagner les exploitations agricoles face aux effets du réchauffement climatique. En effet, les hivers plus doux conduisent à un bourgeonnement précoce des cultures, et les plantes deviennent plus sensibles aux gelées tardives. Des récoltes entières peuvent être décimées par les gelées noires.

Les dispositifs de soutien existants ne sont plus adaptés pour faire face aux aléas climatiques de plus en plus récurrents, que ce soient les vagues de froid, les canicules ou les intempéries. Ce sous-amendement invite donc le Gouvernement à mener les réformes structurelles nécessaires pour

adapter notre modèle agricole au réchauffement climatique, et à penser de nouvelles mesures de soutien.